

L'UNSA, PARTENAIRE DE VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

27/02/2025

Nominations aux emplois d'agent principal des services techniques (APST) au titre de 2025

CONDITIONS A REMPLIR

- APST de 1^{ère} catégorie : le choix s'effectue parmi les APST de 2^{ème} catégorie ;
- APST de 2^{ème} catégorie : le choix s'effectue parmi les adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (ATP1).

Au titre de 2025, 8 agents pourront être promus à l'emploi fonctionnel d'APST2 et 5 à l'emploi fonctionnel d'APST1.

Consultez la note de lancement de la campagne des nominations APST :



PROCÉDURE

Votre responsable doit remplir une fiche de proposition qui doit parvenir au Bureau SRH2-B avant le **31 mars 2025** via l'application BercyDoc.

CRITÈRES D'ÉLABORATION DE LA LISTE D'APTITUDE

La liste d'aptitude est élaborée en tenant compte de la valeur professionnelle des agents et des acquis de leur expérience professionnelle.

La valeur professionnelle est appréciée au vu des critères définis dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours :

- Occuper des postes considérés comme exposés ou peu attractifs ;
- Occuper des postes à forte technicité ;
- Avoir effectué des mobilités géographiques et/ou fonctionnelles ;
- Démontrer son engagement professionnel, comme avoir suivi des formations permettant d'acquérir des compétences nouvelles demandées par l'administration.

Le sujet de votre promotion doit être évoqué lors de votre entretien d'évaluation. Votre supérieur hiérarchique doit mentionner clairement votre capacité à exercer des fonctions de grade ou de corps supérieur dans votre CREP qui doit être en cohérence avec la fiche de proposition.

Exercer des fonctions d'encadrement peut également augmenter vos chances d'être proposé. Votre N+1 pourra ainsi retracer vos qualités managériales, vos compétences professionnelles et vos qualités relationnelles.

A savoir : votre direction doit classer les fiches de proposition de ses agents par ordre de priorité et devra vous indiquer si votre fiche a finalement été transmise ou non à SRH2.

Les résultats pour les emplois d'APST1 et APST2 seront publiés sur Alizé mi-juin 2025.

INFORMATIONS

SG/SRH/SRH2B - Pôle concours - Immeuble Atrium - Pièce 2320 - 5 Pl des Vins de France - 75012 PARIS.

Tél : 01 53 44 29 84 de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h30

Mél : srh2b-promotions-polebetc.catc@finances.gouv.fr

L'UNSA-Cefi déplore la faiblesse du nombre de ces nominations alors que de nombreux candidats exercent depuis plusieurs années des fonctions relevant de la catégorie B. Il n'y aura aucune augmentation du nombre de promus en APST2 en 2025.

Par ailleurs, les nominations en APST1 sont même en diminution : 5 en 2025 contre 6 en 2024.

Retrouvez nos informations
sur notre site

Ensemble pour vous !



UNSA-Cefi

Union Nationale des Syndicats Autonomes

Centrale Économie Finances Industrie

Bât Vauban - Pièces 1103 à 1121 Est 1

139, rue de Bercy - Télédoc 656

75572 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 18 60 92

Mél : syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr